

INFORMATIONS

Changement de membres du Comité syndical suite au décès de Mr Petit : **Mme Nouvier est installée titulaire et Mme Konczak Nathalie suppléante**

Suite à l'approbation du dernier compte-rendu en date du 20/06/2012, point sur les prévisions de travaux à Pluvet : la demande de subvention a été refusée dans un premier temps, une nouvelle discussion aura lieu. Le projet est mis en attente et sera peut-être à reporter sur 2013.

- **Sinistre de l'école de Tréclun (vol) :**

- **Acceptation du remboursement de l'assurance,**

Indemnisation pour le vol d'un montant de 4 082 € (le remboursement de la porte n'a pas été pris en compte)

Le Comité Syndical accepte le remboursement d'un montant de 4 082 € et donne délégation au Président pour accepter toute indemnisation ou remboursement de sinistre qui pourrait intervenir.

- **Approbation d'un devis pour le remplacement du matériel informatique**

Devis proposé par le prestataire initial pour des ordinateurs portables de même type étudié et choix arrêté pour :

6 ordinateurs portables à	409.70 €
Configuration	240.00 €
2 vidéo projecteurs	289.00 €
1 netbook	234.11 €

Soit un total de 3 510.31 € HT, soit 4 198.33 € TTC

Le Comité Syndical approuve le remplacement des 6 portables, la configuration, les 2 vidéoprojecteurs et un netbook pour un montant total de 3 510.31 € HT.

- **Affaires financières et budgétaires :**

- **Décision modificative budgétaire n° 2 - 2012** : ajustement des intérêts des emprunts et affectation du sinistre (assurance et matériel informatique)

Cf tableau joint

Le Comité Syndical adopte la Modification Budgétaire n° 2-2012 à l'unanimité.

- **Demande de subvention pour l'organisation d'une « classe verte » en 2013 (CP/CE1)**

Présentation du budget prévisionnel, équilibré à 7 887.40 € et de la demande des enseignantes.

Le SIVOS est sollicité à hauteur de 20 € / enfant soit un total de 38 X 20 = 760 € en participation aux frais de la classe verte prévue à Prémanon du 21 au 24 mai 2012 pour les enfants des classes de CP et CE1.

Le Comité syndical, après débat, donne son accord de principe et s'engage pour le budget 2013 à hauteur de 20 € / enfant, soit la somme totale de 760 €, sous la forme d'une subvention à la Coopérative scolaire.

- **Questions diverses**

- **Convention avec la ville d'Auxonne pour l'utilisation de la piscine municipale**

Etude de la convention avec la Mairie d'Auxonne pour l'utilisation de la piscine. Le Comité Syndical demande des précisions sur la facturation des heures comptabilisées pour les maîtres nageurs et sur l'augmentation prévue de 5 % par an

Le Comité syndical s'interroge, au vu de cette convention, sur les modalités d'accès des scolaires à la piscine de Genlis, les élèves du regroupement étant désormais sur le secteur du collège de Genlis.

Le Comité Syndical autorise le Président du SIVOS à signer la convention d'utilisation de la piscine avec la Mairie d'Auxonne.

- **Plan iode**

Il sera demandé des précisions à la Préfecture, notamment concernant le centre de retrait des pastilles d'iode.

- **Travaux à prévoir à l'école maternelle**

Déplacement du bureau de la Directrice de l'école maternelle dans l'ancien petit dortoir, afin d'avoir de meilleures conditions d'accueil et de travail : réfection des murs (retrait de moquette, pose de toile de verre, peinture, prise téléphonique). Les travaux seront prévus dans l'hiver.

- **Remerciements**

A Mr Sordel pour la fabrication d'un placard installé dans la classe de CE2 de Pluvet, la rénovation de l'ancien tableau de la classe de CE1 et la mise à disposition de mobilier à la maternelle (nombreux coffres de rangement et étagères).

La séance est levée à 20 h 30.

Annexe décision modificative n° 2-2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
62 Autres services extérieurs		
62878 /	Rbt à d'autres organismes	5 000.00 €
64 Charges de personnel		
6411 /	Personnel titulaire	-600.00 €
6413 /	Personnel non titulaire	-600.00 €
66 Charges financières		
6615 /	Intérêts des comptes courants	600.00 €
023- Virement à la section d'inv.		5 400.00 €
TOTAL		9 800.00 €
Recettes de fonctionnement		
74 Dotations et participations		
74748 /	Autres Communes	5 718.00 €
77 Produits exceptionnels		
7788 /	Produits exceptionnels divers	4 082.00 €
TOTAL		9 800.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
21 Immobilisations corporelles		
21731 / 12	travaux bâtiments	600.00 €
2183 / 13	Matériel bureau Informatique	4 800.00 €
TOTAL		5 400.00 €
Recettes d'investissement		
021- Virement de la section de fonct.		5 400.00 €
TOTAL		5 400.00 €